



## Devenir Médiateur

*En suivant une formation organisée par l'Ecole du Centre-Ouest des Avocats et le Centre de Médiation de Poitiers.*

« Dans la médiation, la solution est maîtrisée, les adversaires se transforment en partenaires pour la recherche d'une solution. A la rupture du procès, succède l'harmonie du dialogue » Guy CANIVET, Président honoraire de la Cour de Cassation.

Lors de ces journées seront proposées des approches théoriques et conceptuelles de la médiation. Les futurs médiateurs pourront ainsi exercer leurs nouvelles connaissances à l'aide de mises en situations et de cas pratiques.

**L'historique de la médiation** Inspirée de l'Ombudsman des pays anglo-saxons à l'émergence en France de la notion dans les années 1980, la médiation a été analysée récemment par les travaux du Groupe de travail organisé par Monsieur le Premier Président Magendie.

**Distinction entre Conciliation, Négociation, Médiation et Arbitrage** Les MARC : modes alternatifs de règlement des conflits.

**Recherche de définitions et étude de la réglementation** prévue par la loi du 8 février 1995 et le décret d'application du 22 juillet 1996

**Les atouts de la médiation** Ses valeurs et ses buts : indépendance, autonomie, liberté, promotion d'un litige gagnant-gagnant.

**Méthodologie de la médiation** La médiation est un processus dont il convient de respecter le cheminement. L'outil proposé se réfère à la grille de Thomas Fiutak.

**Utilisation de modes de communications bien spécifiques** Comment gérer les crises ? Qu'est ce que le conflit ? Utilisation de « l'entretien séparé ». Comment faire émerger les droits de chacun ? Quels sont les intérêts communs des parties ? Comment identifier les besoins ? Exprimer les émotions ? Pratique de la Reformulation.

**Quid du médiateur ? Qui est-il ?** Spécialiste de la « relation humaine », le médiateur est un facilitateur de la parole ; il sait favoriser le dialogue, clarifier les situations conflictuelles, rétablir un climat serein. Il obéit à une stricte déontologie. Soumis au secret professionnel, il instaure un climat de confiance durant les entretiens de médiation.

## Informations pratiques

### Intervenants :

Madame Françoise de LAVENERE, ancienne avocate, Médiatrice familiale diplômée, vice présidente du Centre de Médiation de Poitiers et membre du Bureau de la Fédération Nationale du Centre de Médiation.

Elle sera assistée de Madame Christiane GUTIERREZ, spécialiste de la Communication et de PNL.

### Calendrier de la formation :

Trois sessions de deux jours :

- 23 et 24 octobre 2009 de 9h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30
- 20 et 21 novembre 2009 de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- 11 et 12 décembre 2009 de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

### Lieu de formation :

Ecole des Avocats de Poitiers - 9 Boulevard du Grand Cerf 86000 POITIERS

### Coût de la formation :

500€ pour les 6 jours de formation

### Suivi :

Cette formation de 40 heures permettra aux avocats d'acquérir les capacités nécessaires pour exercer les fonctions de médiateur. Elle est homologuée par le CRFPA au titre de la formation continue obligatoire des avocats. Une attestation vous sera délivrée à l'issue de la session.

### Rappel important :

Je vous rappelle par ailleurs que cette formation est susceptible de faire l'objet une prise en charge par le FIF-PL. Pour toute information complémentaire, je vous invite à contacter Monsieur Frédéric FAUX, responsable de la section juridique au numéro suivant : 01.55.80.50.00 ou à l'adresse ci-jointe : [faux@fifpl.fr](mailto:faux@fifpl.fr) ;